



REPUBLIQUE TUNISIENNE
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Virtuelle de Tunis

| | | |
|--|--|---|
|  <p>Second Projet d'Amélioration du Dispositif de Gestion de l'Enseignement Virtuel</p> | PAQ -DGSU  |  <p>جامعة تونس الافتراضية UNIVERSITÉ VIRTUELLE DE TUNIS</p> |
|--|--|---|

TERMES DE RÉFÉRENCE **(Expert 3)**

Recrutement d'un consultant individuel pour la mission d'assistance technique à la préparation du projet PADGEV II et d'appui aux activités de l'UVT durant la phase préparatoire du projet

23 Avril 2019

| | |
|---|---|
| 1. CONTEXTE DE L'ACTION | 2 |
| 2. ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES | 3 |
| 3. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION | 4 |
| 4. PROFIL DU CONSULTANT | 5 |
| 5. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT | 6 |
| 6. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT | 6 |
| 7. CONFLITS D'INTERET | 7 |
| 8. CONFIDENTIALITE..... | 7 |
| 9. ANNEXES..... | 7 |

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) met en œuvre un Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESsE) financé en partie par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Accord de prêt n° 8590-TN). Dans ce cadre, le MESRS a lancé un nouveau Fonds d'Innovation : le PAQ pour le Développement de la Gestion Stratégique des Universités (PAQ-DGSU) avec l'objectif de faciliter et d'accélérer la migration des universités publiques vers davantage d'autonomie institutionnelle, de redevabilité et de performance. Le Fonds PAQ-DGSU vise en particulier à appuyer chaque université bénéficiaire dans son propre projet de modernisation et s'articule autour des notions suivantes :

1. L'auto-évaluation institutionnelle, pour mesurer ses forces et faiblesses sur une base réaliste et dégager des pistes de développement ;
2. Le Plan d'Orientation Stratégique, pour afficher ses priorités de développement ;
3. Le Contrat avec le MESRS, qui concrétise l'engagement de l'État sur des objectifs de progrès partagés avec l'université bénéficiaire ;
4. Le financement basé sur la performance, qui incite l'université bénéficiaire à améliorer son efficacité dans la mise en œuvre du contrat et à la maintenir.

La candidature de l'Université Virtuelle de Tunis (UVT) suite à l'appel du PAQ-SGSU a été retenue. Le projet soumis par l'UVT est baptisé PADGEV II : Second Projet d'Amélioration du Dispositif de Gestion de l'Enseignement Virtuel. Le premier projet avait été mené par l'UVT dans le cadre du PAQ I.

Le premier projet, PADGEV I, avait préparé le terrain pour le renforcement de l'autonomie de l'UVT en lui permettant d'accéder depuis le 1^{er} janvier 2016 au statut d'Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique. Le PADGEV I avait aussi contribué à l'introduction de la culture de l'amélioration continue et du management stratégique comme en témoignent les réalisations des premières évaluations institutionnelles (interne et externes) en 2015 ainsi que l'élaboration des premiers plans d'orientation stratégique et plan de développement stratégique 2016-2019 à l'UVT¹.

Dans sa phase préparatoire, le nouveau projet, PADGEV II (Second Projet d'Amélioration du Dispositif de Gestion de l'Enseignement Virtuel), aura pour objectifs (i) d'accompagner la définition du nouveau plan d'orientation stratégique de l'UVT en prenant en considération des évolutions récentes dans le secteur (plan de réforme de l'enseignement supérieur, élaboration de plans d'orientation stratégique par les universités partenaires de l'UVT, partenariats établis par l'UVT pour l'internationalisation de ses activités notamment en Afrique, etc.) ; (ii) d'élaborer un plan de développement stratégique de l'UVT sur la période 2020-2023 ; (iii) d'élaborer un projet d'établissement pour la période 2020-2023 ; et (iv) de préparer la proposition complète du projet PADGEV II conformément au canevas et aux termes de référence de l'appel PAQ-DGSU.

¹ Ces rapports et documents sont en accès libre sur le site Web de l'UVT : www.uvt.rnu.tn

Le PADGEV II, tel qu'il sera conçu dans la proposition complète, devra contribuer à (i) l'exécution d'une partie du plan de développement stratégique 2020-2023 ; (ii) préparer l'accès de l'UVT à un financement public complémentaire basé sur la performance ; et (iii) permettre à l'UVT de faire évoluer ses activités en Afrique d'une phase pilote de lancement à une phase de croissance sur la base d'un business model approprié.

Dans ce cadre, l'UVT se propose de confier à un consultant individuel la mission d'assistance technique à la préparation de la proposition complète du projet PADGEV II et d'appui à l'UVT lors de la phase préparatoire.

Le consultant sera placé à l'UVT. Il travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur du projet PADGEV II à l'UVT auquel il rendra compte de la mission qui lui est confiée.

2. ACTIVITES A REALISER ET LIVRABLES

En étroite collaboration avec le coordinateur du PADGEV II ainsi que les autres experts du projet, le consultant sera chargé de (i) la préparation de la proposition complète du projet PADGEV II conformément aux exigences définies pour les projets PAQ (en particulier le PAQ-DGSU) ; (ii) la coordination de l'ensemble des activités de mise en œuvre de la phase préparatoire du projet ; et (iii) la mise à jour et l'adaptation du manuel des procédures de l'UVT et des fiches de postes à l'UVT déjà réalisées dans le cadre du PADGEV I pour tenir compte du nouveau statut d'EPST et de la version définitivement adoptée du nouvel organigramme de l'UVT.

Le consultant assistera le coordinateur du PADGEV II notamment en ce qui suit :

- Participer à la conception du projet PADGEV II en tenant compte des impératifs de concrétisation de la stratégie de l'UVT, d'harmonisation des actions, de dissémination des meilleures pratiques et expériences, de mutualisation et d'optimisation dans l'exploitation des ressources ;
- Définir le contenu du projet PADGEV II et préparer la proposition complète du projet selon les exigences du fond compétitif PAQ ; en particulier le PAQ-DGSU ;
- Coordonner l'ensemble des actions et des prestations des deux autres experts de la phase préparatoire tout en participant activement à la réflexion et à l'élaboration du plan d'orientation stratégique, du plan de développement stratégique 2020-2023 et du projet d'établissement ;
- Mettre à jour et adapter le manuel des procédures de l'UVT et les fiches de postes à l'UVT déjà réalisées dans le cadre du PADGEV I pour tenir compte du nouveau statut d'EPST et de la version définitivement adoptée du nouvel organigramme de l'UVT ;
- Formuler des propositions de conception et de contenu des documents en lien avec le PADGEV II ;
- Assister l'UVT à anticiper les difficultés éventuelles d'exécution de la phase préparatoire et de la phase principale du projet et à identifier les meilleures solutions ;
- Fournir une assistance technique à l'UVT en cas de besoin sur les aspects relevant de l'expertise du consultant ;
- Assurer le suivi de la réalisation de la phase préparatoire sur le terrain en liaison directe avec toutes les parties prenantes ;
- Participer à la mise en œuvre de la phase préparatoire (documents de référence, plannings, coordination d'équipes, suivi du développement,...) ;
- Suivre et mettre à jour les plannings opérationnels ;
- Assurer la liaison avec les différents services et intervenants concernés et la gestion quotidienne des relations avec eux.
- Organiser les ateliers de réflexion, les réunions de coordination et les autres actions de la phase préparatoire et y prendre part ;
- Préparer les documents de synthèse / rapports de la phase préparatoire pour le comité de pilotage et tout autre document requis durant la phase préparatoire ;
- Emettre des avis techniques et des recommandations en lien avec le PADGEV II ;

- Assurer le suivi-évaluation de l'ensemble des actions engagées dans la phase préparatoire ;
- Participer à la conception et la préparation du contenu des documents de communication relatifs au PADGEV II (contenu du site web dédié au programme, contenu des supports de communication...);
- Proposer l'ensemble des Termes de référence, les demandes de manifestation d'intérêt, le Tableau Synthétique du Projet, le Plan de Passation des Marchés et le Plan de Mise en Œuvre du PADGEV II ainsi que l'ensemble des termes de référence/consultations/dossiers d'appels d'offres des acquisitions qui devront être réalisées durant les six premiers mois du PADGEV II ;
- Rendre compte régulièrement de l'avancement de la phase préparatoire.

Les livrables de cette mission sont :

1. Un rapport d'activités mensuel du consultant ;
2. L'ensemble des documents mentionnés dans cette section 2 des présents termes de référence ;
3. Un rapport final d'exécution de la mission du consultant.

Tous les livrables sont rédigés en français. Ils doivent être fournis par courrier électronique (sous format Word et PDF) selon la forme jugée satisfaisante par l'UVT.

L'envoi du rapport final de mission à l'UVT doit être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

La version finale des livrables doit être reçue en version corrigée prête pour l'impression et la diffusion. La version finale des livrables doit être validée par le coordinateur du PADGEV II. Certains livrables nécessiteront une validation par le Comité de pilotage du PADGEV II.

L'UVT pourra demander au Consultant de fournir des réponses écrites aux remarques ou demandes de correction reçues du MESRS à l'issue de l'évaluation de la proposition du PADGEV II ou de la Banque mondiale. Ces contributions du consultant seront considérées comme partie intégrante des tâches prévues dans le contrat et ne pourront faire l'objet d'une rétribution complémentaire.

Le planning de réalisation de la mission ainsi que les délais de soumission des livrables seront définis dans le contrat du consultant.

3. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

La durée du Contrat sera de 70 hommes jours répartis sur une période de 8 mois à partir du mois de mai 2019 ou pendant toute autre période fixée ultérieurement par l'UVT après concertation avec le consultant. La date définitive de démarrage de la mission sera définitivement fixée par l'UVT lors de la négociation du contrat.

La charge de travail hebdomadaire du consultant fera l'objet de négociation et sera précisée dans le contrat.

Le Consultant sera rémunéré de manière forfaitaire selon le livrable et par jour de travail selon les règles de la Banque mondiale en matière de rémunération de consultants individuels.

Le lieu du travail permanent du consultant est au siège de l'UVT. L'UVT mettra à la disposition du consultant un bureau partagé.

Le consultant sera appelé à participer à des réunions et missions en dehors du siège de l'UVT. Dans le cas où ces réunions ou missions auront lieu en dehors du Grand Tunis, le transport et l'hébergement du consultant seront organisés par l'UVT dans les mêmes conditions que pour les cadres de l'UVT.

4. PROFIL DU CONSULTANT

En raison de la nature de la mission, le profil recherché pour cette mission est un(e) candidat(e) ayant montré des compétences confirmées dans (i) la conception et le pilotage de projets financés par un bailleur de fonds ; (ii) l'accompagnement et l'appui à des structures publiques (idéalement du secteur de l'enseignement supérieur) ; et (iii) la réalisation d'assistances techniques liées à la préparation de manuels de procédures et de fiches de postes.

Le consultant à recruter devra justifier des qualifications suivantes :

- Être titulaire au moins d'un diplôme de niveau Bac+5 en management ou, le cas échéant, tout autre domaine pertinent à condition d'avoir des expériences confirmées dans des missions similaires ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine du management avec une expérience de travail d'au moins cinq (5) ans dans la gestion de projets ;
- Être familier avec les procédures et directives de la Banque mondiale en matière de passation des marchés et justifier d'au moins d'une expérience de conception ou de chef de projet financé par un bailleur de fonds international ;
- Avoir une expérience avérée dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Avoir des qualifications et des références solides dans des activités similaires à celles objet de la présente mission.

Le consultant devra également avoir les aptitudes suivantes requises pour la mission :

- Maîtriser la méthodologie de la conduite de projet.
- Savoir manager une équipe et faire preuve de leadership.
- Avoir une aisance relationnelle et être en mesure d'entretenir des relations suivies avec des partenaires au plus haut niveau.
- Avoir des capacités de négociation, de coordination des activités et d'animation d'équipes et de réunions.
- Posséder des connaissances du domaine économique et financier, budgétaire et comptable et de l'organisation institutionnelle.
- Être doté(e) d'un esprit d'analyse et de synthèse des informations organisationnelles et stratégiques.
- Avoir une aptitude avérée à travailler en prenant des initiatives et d'une manière autonome et à proposer des solutions innovantes.
- Savoir conduire le changement et s'adapter en permanence à de nouvelles tâches, de nouvelles activités.
- Faire preuve d'aptitudes rédactionnelles certaines pour l'écriture et la correction des documents.
- Être organisé et réactif.
- Avoir le sens de l'écoute.
- Maîtriser les logiciels de bureautique et de gestion de projets.
- Maîtriser parfaitement le français et l'anglais.

5. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Une lettre de candidature au nom de Monsieur le Président de l'Université Virtuelle de Tunis ;
- Un Curriculum Vitae, selon le modèle joint en annexe des présents termes de référence, incluant toute information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les prestations demandées ;
- Une liste des références du consultant dans des missions similaires ;
- Une copie des pièces justificatives (i) des diplômes, (ii) des expériences générales acquises par le candidat, et (iii) des qualifications du candidat en rapport avec la nature de la mission.
- Le programme sommaire de la méthodologie préconisée pour l'exécution de la mission (5 pages au maximum) ;
- Une offre financière.

6. MODE DE SÉLECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection des consultants est celui du consultant individuel (personne physique) selon les directives de la Banque Mondiale.

Pour cette mission, un consultant sera choisi selon la méthode de sélection de consultants individuels en accord avec les procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale » (Mai 2004 - Version révisée en Juillet 2014).

Pour plus d'informations sur la méthode de sélection, consulter le site : www.banquemondiale.org rubrique « Projets » puis « Produits et services » puis « Passation des marchés » puis cliquer sur l'hyperlien : « Directives pour la sélection et l'emploi de consultants ».

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon le barème de notation suivant :

- Participation à des missions pertinentes (40 points)
- Carrière professionnelle pertinente pour la mission (40 points)
- Diplômes et qualifications pertinents pour la mission (15 points)
- Expériences générales du consultant et connaissance du contexte (5 points)

Le score technique minimum requis pour être classé dans la liste restreinte est de 70/100 points (avec un minimum de 30/100 points sur la participation à des missions pertinentes).

Toute candidature ayant un score nul dans l'un des quatre critères ci-dessus sera éliminée de la sélection, indépendamment de son score final.

Toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue. Cependant, les consultants individuels appartenant à un bureau ou groupement peuvent présenter des candidatures individuelles. La clause de conflit d'intérêt ci-dessous s'appliquera dans ce cas au candidat ainsi qu'au bureau ou regroupement où il travaille.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations porteront essentiellement sur :

- l'approche méthodologique ;
- les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission ;
- le contenu des livrables ;
- l'offre financière y compris les obligations fiscales.

7. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec l'UVT doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission. Tout fonctionnaire doit présenter l'autorisation nécessaire pour assurer la mission.

8. CONFIDENTIALITE

Le consultant retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

9. ANNEXES

- Annexe 1. Modèle de Curriculum Vitae.